

Bourse de congé parental

ORGANISME :	Études supérieures et postdoctorales (ESP)
NOM DU CONCOURS :	Bourse de congé parental
MONTANT :	4 000 \$
DOMAINES D'ÉTUDES :	Tous les domaines d'études au niveau doctoral en recherche (avec thèse)
OBJECTIFS :	Soutenir les étudiantes et les étudiants parents durant la période postnatale pour une durée de 1 trimestre et les encourager dans la poursuite de leur programme de doctorat en recherche (avec thèse).
ADMISSIBILITÉ :	<ul style="list-style-type: none">• Effectuer une interruption d'études d'au moins 1 trimestre durant la première année de vie de son enfant;• Être inscrite ou inscrit à temps plein à un programme d'études de doctorat en recherche (avec thèse) lors du dépôt de la candidature;• S'engager à avoir le statut plein temps ou rédaction au trimestre suivant le congé de parentalité;• Au moment du dépôt de la candidature, avoir complété un maximum de 14 trimestres d'études;• Ne pas être admissible à recevoir des prestations de congé parental des grands organismes subventionnaires (CRSH, CRSNG, FRQNT, FRQSC, FRQS, IRSC);• Ne pas recevoir plus de 40 000 \$ annuellement en revenus de bourse au cours de l'année académique (1^{er} septembre au 31 août de la même année académique). <p>En accord avec la vision sur l'équité, la diversité et l'inclusion de notre université et son ouverture aux Premiers Peuples, les circonstances particulières qui peuvent avoir eu une incidence sur le parcours académique seront considérées dans l'évaluation des dossiers de candidature.</p>
DATE LIMITE :	<ul style="list-style-type: none">• Pour une demande de congé parental à l'été : 15 avril• Pour une demande de congé parental à l'automne : 15 août• Pour une demande de congé parental à l'hiver : 15 décembre

<p>PIÈCES REQUISES : (à attacher directement au formulaire de candidature)</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1. Le formulaire d'interruption des études disponible sur le centre étudiant pour la durée du congé parental approuvé par son unité; 2. Une copie du certificat de naissance de l'enfant à fournir au moment de son obtention. Le versement de la bourse se fera seulement au moment de sa transmission aux ESP; 3. Une lettre de recommandation de la directrice ou du directeur de recherche envoyée directement à M^{me} Nathalie Bélanger; 4. Le plan de retour aux études après le congé parental; 5. Le plan global d'études récent et à jour; 6. Un relevé de notes à jour, incluant le dernier trimestre d'études précédant le congé parental.
<p>RÉSULTATS :</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Résultats pour congé parental à l'été : mi-mai • Résultats pour congé parental à l'automne : mi-septembre • Résultats pour congé parental à l'hiver : mi-janvier
<p>RENSEIGNEMENTS DÉTAILLÉS ET FORMULAIRE EN LIGNE</p>	<p>Cliquez ici</p>
<p>INFORMATION SUPPLÉMENTAIRE :</p>	<p>Nathalie Bélanger Bureau des bourses Études supérieures et postdoctorales 2 910, boul. Édouard-Montpetit, bureau 229 Montréal, QC, H3T 1J7 Tél. : 514 343-6111, poste 1546 esp-bourses@esp.umontreal.ca</p>